

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 6 OCTOBRE 2006

TENUE À SAINT-SIMÉON

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
tenue le 6 octobre 2006 à Saint-Siméon (Salle communautaire)

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Arseneau, Joël	Municipalité des îles-de-la-Madeleine, vice-président
Berger, Bertrand	MRC d'Avignon, président
Bernier, Alain	MRC d'Avignon, représentant de la société civile
Couture, Jean	MRC du Rocher-Percé, représentant de la société civile
Emond, Majella	MRC de La Haute-Gaspésie
Lacroix, Michel	Ville de Carleton-sur-Mer
Pelletier, Micheline	Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Poirier, Jean-Guy	MRC de Bonaventure
Roussy, Délisca	MRC de La Côte-de-Gaspé
Scantland, Gilbert	Directeur général
Sergerie, Jean-Noël	MRC de La Haute-Gaspésie, représentant de la société civile
Verdier, Gérard	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Vigneau, Berthe	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, représentante de la société civile

Total : 12 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :

REPRÉSENTANT :

Appleby, Nicole	Ville de New Richmond
Cyr, Claude	Ville de Chandler
Lapointe, Nicole	MRC de Bonaventure, secrétaire-trésorière et représentante de la société civile
Mamelonet, Georges	MRC du Rocher-Percé
Roussy, François	Ville de Gaspé
Poste vacant	MRC de La Côte-de-Gaspé, représentante de la société civile
Poste vacant	Autochtones

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :**

REPRÉSENTANT :

Gionest, Michel

MAMR

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à l'Auberge Honguedo, le 25 août 2006,
 - 4.2 Suivi du procès-verbal,
 - 4.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion spéciale tenue à l'hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Monts, le 14 septembre 2006,
 - 4.4 Suivi du procès-verbal,
 - 4.5 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
 - 5.1 Suivi budgétaire et rapport de la secrétaire-trésorière,
 - 5.2 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
 - 6.1 Volet « Activités » :
 - 6.1.1 Rapport d'activité,
 - 6.1.2 Projet en recommandation par le Comité d'investissement :
 - 6.1.2.1 Événement littéraire « Livres en fête! »;
 - 6.2 Volet « Études et recherche » :
 - 6.2.1 Rapport d'activité;
 - 6.3 Volet « Ententes spécifiques » :
 - 6.3.1 Entente spécifique en immigration;

7. Dossier « Transports » :
 - 7.1 Table régionale sur les véhicules hors route;
8. Dossier « Jeunesse » :
 - 8.1 Cap sur l'avenir,
 - 8.2 Rassemblement Jeunesse du 30 septembre 2006 – Adoption des orientations;
9. Dossier ACCORD :
 - 9.1 Créneau « Éolien »,
10. Mise en place d'un pôle régional et d'un groupe de recherche en économie sociale;
11. Parachèvement de la Route verte en Gaspésie;
12. Maintien de la qualité des paysages dans le secteur forestier;
13. Autres sujets :
 - 13.1 Émission de Télé-Québec : « Il va y avoir du sport : Faut-il fermer les régions ? »,
 - 13.2 Annuaire téléphonique de Télus Québec,
 - 13.3 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
14. Questions du public;
15. Coordonnées de la prochaine réunion;
16. Clôture de la réunion.

1. OUVERTURE

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 35.

2. PRÉSENCES

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Berthe Vigneau et appuyé par Micheline Pelletier d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 13 Autres sujets, les items suivants :

- 13.1 *Émission de Télé-Québec : « Il va y avoir du sport : Faut-il fermer les régions ? »*,
- 13.2 *Annuaire téléphonique de Télus Québec*,
- 13.3 *Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-103

4. PROCÈS-VERBAUX :

4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à l'Auberge Honguedo, le 25 août 2006**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 25 août dernier à Maria et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Joël Arseneau et appuyé par Délisca Roussy d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue à Maria, le 25 août 2006 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-104

4.2 **Suivi du procès-verbal**

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

4.3 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion spéciale tenue à l'hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Monts, le 14 septembre 2006**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion spéciale tenue le 14 septembre dernier à Sainte-Anne-des-Monts et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Joël Arseneau et appuyé par Jean Couture d'adopter le procès-verbal de la réunion spéciale tenue à Sainte-Anne-des-Monts, le 14 septembre 2006 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-105

4.4 Suivi du procès-verbal

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

4.5 Cahier de suivi

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui est conforme au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES :

5.1 Suivi budgétaire et rapport de la secrétaire-trésorière

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « Budget 2006–2007 de la CRÉ Gaspésie/Les-Îles ». Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans le document et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Pour sa part, la secrétaire-trésorière, Nicole Lapointe a remis la veille de la présente réunion son rapport écrit de la vérification qu'elle a faite le 28 septembre dernier au bureau de la CRÉ en présence de la coordonnatrice à l'administration Karoline Morris. Dans son rapport, elle précise qu'elle a pris connaissance de différents documents relativement aux modalités de gestion des comptes de dépenses, des paiements des fournisseurs, des paiements de soumissions, des payes et feuilles de temps et des cartes de crédit.

Madame Lapointe conclut dans son rapport que la comptabilité est très bien tenue à la CRÉ. Elle souligne que les explications fournies par M^{me} Morris sont claires et facilement accessibles et vérifiables. Elle profite de l'occasion pour souligner et féliciter le travail de M^{me} Morris. Les prochaines vérifications se feront mensuellement et possiblement par conférence téléphonique.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5.2 Rapport des aides accordées

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance des tableaux « Suivi des déboursés sur les engagements FDR Année 2004–2005 » et « 2005–2006 » contenus dans leur dossier de réunion. Il en fait la présentation et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

6.1 Volet « Activités » :

6.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités », pour l'année financière 2006–2007, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer vingt et un (21) projets, soit une implication totale de 797 605 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 15 545 662 \$.

Les administrateurs constatent qu'à mi-chemin de l'année financière, 81% du budget 2006–2007 est déjà engagé ce qui donne à la CRÉ peu de marge de manœuvre pour de nouveaux projets d'ici les six prochains mois.

Après discussions, les administrateurs proposent les deux démarches suivantes pour augmenter la marge de manœuvre de la CRÉ dans le financement de nouveaux projets :

1. D'ici la prochaine réunion du conseil d'administration répertorier les projets qui ne réclament pas les sommes promises au FDR. Une résolution pourrait ainsi être adoptée pour désengager la CRÉ et récupérer les sommes investies.

2. Négocier avec le MAMR une augmentation des sommes du FDR et ce, en respect de la démarche d'adoption de la politique de développement des territoires qui devrait contenir une augmentation des budgets d'intervention dans les régions ressources.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.1.2 Projet en recommandation par le Comité d'investissement :

6.1.2.1 Événement littéraire « Livres en fête! »

Le directeur général rappelle que le 31 mars dernier, la CRÉ acceptait d'entreprendre des démarches en vue de signer une entente spécifique avec le ministère de la Culture et des Communications pour assurer le financement des prochaines éditions de l'événement littéraire régional « Livres en fête ! ».

Les démarches effectuées en ce sens ont modifié l'approche dans le dossier. En effet, sur recommandation de la SODEC, le ministère de la Culture et des Communications a été approché pour qu'un budget récurrent soit plutôt accordé à la région pour la tenue des prochaines éditions, au même titre qu'il le fait pour les salons du livre qui se tiennent ailleurs au Québec.

Pour ce qui est du projet, le directeur général précise que les paramètres de l'organisation sont les mêmes que l'an dernier à l'exception du nombre de pôles qui passe de 4 à 5, avec l'ajout de la Ville de Chandler. L'ensemble du territoire sera ainsi couvert.

Par ailleurs, la consolidation est le terme clé pour la prochaine édition : ajuster le fonctionnement, peaufiner la programmation et rejoindre un nombre grandissant de personnes dans un esprit festif.

Le directeur général conclut en soulignant que cet événement répond à un besoin, la participation l'a démontré ainsi que la formidable concertation qu'il a exigée. La région est mûre pour consolider un événement qui supporte le travail effectué dans les écoles, les bibliothèques municipales et les librairies. *Livres en fête !* met en valeur le livre, fait connaître des auteurs, rend la littérature vivante et partagée. Cet événement stimule le goût de la lecture et se présente comme une action porteuse sur le plan de la promotion et de l'animation du livre et de la lecture pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Coût du projet :

Coordination (salaire, honoraires, déplacements, bureau, etc.)	73 288 \$
Frais de poste et télécommunications	4 000 \$
Promotion	34 500 \$
Programmation	72 300 \$
Comité de suivi	6 000 \$
Frais de gestion	7 000 \$
Autres	<u>2 112 \$</u>

Total : **199 200 \$**

Plan de financement :

Contribution gouvernementale	À venir
CRÉGÎM	40 000 \$
CRSBP	5 000 \$
CAC	8 000 \$
Bibliothèques municipales	1 400 \$
Commissions scolaires	6 000 \$
Librairies	12 500 \$
Commanditaires	39 300 \$
Villes hôteses	<u>12 000 \$</u>

Total : **199 200 \$**

Après discussions,

CONSIDÉRANT que l'événement littéraire « Livres en fête ! », qui se tenait du 24 au 30 avril dernier, a connu un véritable succès;

CONSIDÉRANT que ce projet est issu d'une concertation du milieu du livre et d'une analyse détaillée de la situation régionale;

CONSIDÉRANT que cet événement permet de stimuler la lecture au sein de la population et particulièrement chez les jeunes;

CONSIDÉRANT que l'événement répond manifestement à un besoin et que la formule s'adapte parfaitement à notre réalité;

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné par le comité d'investissement de la CRÉ sur le dossier.

IL EST PROPOSÉ par Alain Bernier et appuyé par Jean Couture que la Conférence régionale des élu(e)s accorde au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (fiduciaire) une subvention 120 000 \$ pour la réalisation du projet « Livres en fête ! », à raison de 40 000 \$ pour l'année financière 2006–2007, 40 000 \$ pour l'année financière 2007–2008 et 40 000 \$ pour l'année financière 2008–2009. Ces engagements demeurent, cependant, conditionnels à la disponibilité des crédits dans le Fonds de développement régional – Volet « Activités ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-106

6.2 Volet « Études et recherche » :

6.2.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), volet « Études et recherche », pour l'année financière 2006–2007, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer trois (3) projets, soit une implication totale de 90 821 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 205 702 \$.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

6.3 Volet « Ententes spécifiques » :

6.3.1 Entente spécifique en immigration

Le directeur général rappelle que le 1^{er} décembre 2005, la CRÉ tenait une séance de travail, dans le cadre de l'élaboration du plan quinquennal, à laquelle étaient conviés les membres du conseil d'administration, les mandataires-conseils, les membres de la CAR et les représentants des organismes régionaux. L'objectif de cette rencontre était de définir les orientations de développement à privilégier pour les 5 prochaines années.

Au nombre des recommandations formulées, il avait été proposé à la CRÉ de travailler à une stratégie pour attirer davantage de personnes immigrantes et favoriser leur établissement durable dans la région.

En suivi à cette proposition, la permanence de la CRÉ organisait le printemps dernier une première rencontre à ce sujet. De nature exploratoire, cette réunion a permis de vérifier l'intérêt des partenaires soit Emploi-Québec, le MAMR, le MICC et le Cégep à doter la région d'une entente spécifique en immigration. De façon unanime, les partenaires se sont dits intéressés par ce projet.

Depuis, des discussions ont été tenues avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le projet est en voie de bonification. Le MICC a inclus ce projet d'entente à sa planification annuelle. Les buts et objectifs de cette entente sont les suivants :

- Faciliter l'intégration culturelle, sociale et professionnelle des nouveaux arrivants et reconnaître leur apport économique et social au développement de la région dans l'optique d'une occupation dynamique du territoire en sensibilisant, informant et formant la population à l'apport de l'immigration et aussi en favorisant la mise en place de mesures visant à faciliter l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes dans la région.
- Soutenir les partenaires locaux et régionaux dans leurs interventions visant la planification et la réalisation de projets ou d'activités liés au recrutement et à l'établissement des personnes immigrantes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, en outillant les acteurs locaux et régionaux en matière de promotion et de prospection.
- Augmenter le nombre de personnes immigrantes qui s'établissent dans la région de la Gaspésie et des Îles en favorisant l'établissement d'étudiantes et d'étudiants étrangers présentement aux études en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et aussi en favorisant l'établissement de travailleurs autonomes et de main-d'œuvre spécialisée et semi-spécialisée.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le vieillissement et le déclin de la population de même que le manque de main-d'œuvre qualifiée constituent de grandes préoccupations qui amènent la région à considérer l'immigration comme une avenue stratégique dans la perspective d'une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par nos partenaires régionaux à l'effet de travailler à une stratégie pour attirer davantage de personnes immigrantes et favoriser leur établissement durable dans la région;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles se dit prêt à s'impliquer techniquement et financièrement à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce projet d'entente.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Délisca Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine poursuive ses démarches en vue de la signature d'une entente spécifique en matière d'immigration régionale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-107

7. **DOSSIERS « TRANSPORTS » :**

7.1 **Table régionale sur les véhicules hors route**

Le directeur général souligne que conformément au mandat reçu par le ministère des Transports du Québec, la CRÉ coordonne la mise en place et les travaux des deux Tables de concertation sur les VHR de son territoire une pour la Gaspésie et une autre pour les Îles-de-la-Madeleine.

Au cours des derniers mois, plusieurs organismes, ministères et autres partenaires ont été invités à nommer un représentant pour siéger à ces Tables.

La Table VHR pour la section Gaspésie est complétée et compte une trentaine de personnes. En ce qui concerne les Îles-de-la-Madeleine, tous les partenaires contactés ont manifesté leur intérêt à participer aux travaux de la Table. Le processus de nomination avance rondement et tous les représentants des vingt et un organismes siégeant à la Table seront nommés pour la première réunion, le 18 octobre prochain.

Il est prévu que les deux Tables de concertation amorcent leurs travaux au mois d'octobre. L'objectif de la première rencontre est d'abord de présenter le mandat et un état de situation aux représentants. En second lieu, cette réunion servira à identifier les défis et enjeux particuliers relatifs à l'élaboration des sentiers interrégionaux et à former des sous-comités de travail chargés de les solutionner.

Le directeur général ajoute qu'en plus des représentants de plusieurs ministères, organismes et entreprises, la CRÉ a invité des représentants des citoyens à participer aux travaux de la Table VHR pour la section Gaspésie. L'invitation a été publiée dans les hebdomadaires de la région et sur le site de la CRÉ au mois d'août dernier.

Quatre candidats ont manifesté leur intérêt à siéger à la Table et il est suggéré de retenir deux de ces candidatures sur la base des critères de sélection suivants :

- Le candidat n'a pas d'affiliation directe ou indirecte avec le domaine des véhicules hors route;
- Le candidat possède des compétences utiles aux travaux de la Table.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la CRÉ a le mandat de coordonner la Table de concertation sur les véhicules hors route;

CONSIDÉRANT que la représentation citoyenne à cette Table est prescrite dans le mandat confié par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT les critères de sélection suggérés ci-haut.

II EST PROPOSÉ par Jean Couture et appuyé par Micheline Pelletier que la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine nomme M^{me} Lise Chartrand et M. Stéphane Joncas comme représentants des citoyens à la Table de concertation sur les véhicules hors route, section Gaspésie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-108

8. DOSSIERS « JEUNESSE » :

8.1 **Cap sur l'avenir**

Le président invite Sandra McNeil, responsable des communications à la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à venir présenter les détails de la mise en œuvre du projet « Cap sur l'avenir », annoncé le 22 septembre dernier en collaboration avec les partenaires régionaux.

Sandra McNeil précise que cette initiative d'envergure régionale est assortie d'une enveloppe de 2 302 489 \$ et vise le retour, l'établissement et la rétention des jeunes dans la région.

Jusqu'en 2009, trois axes d'intervention seront privilégiés dans le cadre de ce projet : l'emploi des jeunes diplômé(e)s, la promotion d'une image positive de la région ainsi que l'accueil et l'intégration des jeunes arrivants. Pour atteindre ces objectifs plusieurs actions seront entreprises notamment le renouvellement du programme Gaspésie-Les Îles : Terre d'accueil des jeunes diplômés (Volet « Emploi » et Volet « Stage »), la promotion de l'éducation en région, la mise en place d'une politique d'accueil et d'intégration des nouveaux jeunes arrivants et la réalisation d'une étude sur les facteurs influençant les jeunes à demeurer en région.

Par ces actions novatrices, la Commission jeunesse et ses partenaires veulent maintenir et améliorer le solde migratoire interrégional qui est positif depuis les trois dernières années chez les 25-35 ans. La Commission jeunesse désire également, avec l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire, participer au défi de la relève en assurant la disponibilité d'une main-d'œuvre spécialisée.

M^{me} McNeil conclut en précisant qu'au cours de la prochaine année, les actions de ce projet prendront forme. Il sera possible de suivre l'évolution de *Cap sur l'avenir* au www.portailjeunesse.ca.

Les administrateurs réagissent favorablement à la présentation de cette initiative.

Majella Emond souligne qu'il va inviter Sandra McNeil à venir présenter l'initiative « Cap sur l'avenir » aux élus de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Jean-Noël Sergerie se dit content de l'intérêt et la participation des jeunes aux consultations en cours sur le développement durable.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.2 Rassemblement Jeunesse du 30 septembre 2006 – Adoption des orientations

À la demande du président, Sandra McNeil, Christine Blanchette et Claude Cyr, donnent un compte rendu du Rassemblement Vision Jeunesse qui s'est tenu le 30 septembre dernier à Saint-Octave-de-l'Avenir dans l'arrière-pays de Cap-Chat.

Ils présentent également les six priorités d'intervention et la vision adoptée par les participants à ce rassemblement et répondent par la suite, aux questions qui leur sont adressées par les membres du conseil d'administration

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine collabore étroitement avec la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et est reconnue par cette dernière;

CONSIDÉRANT que le rassemblement **Vision jeunesse** découle d'une démarche de consultation auprès de jeunes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui a été approuvée par la Conférence régionale des élu(e)s dans le cadre de l'action jeunesse structurante Rassemblement jeunesse;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Rassemblement jeunesse, les jeunes ont été sensibilisés lors d'ateliers préparatoires aux réalités jeunesse régionales avec le support du Portrait jeunesse produit à cet effet;

CONSIDÉRANT que l'objectif du rassemblement **Vision jeunesse** visait l'identification d'axes d'intervention jeunesse dans le cadre d'une démarche commune de développement impliquant l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT les six orientations suivantes identifiées par les participants à ce rassemblement :

1. Créer des incitatifs pour favoriser la venue, le maintien ou le retour des jeunes familles en région;
2. Faciliter l'accès à la propriété et au logement pour les résidents permanents de la région;
3. Diversifier l'offre de formation;
4. Faciliter l'accès aux programmes et aux services destinés aux jeunes Gaspésiens et Madelinots;
5. Développer une culture d'implication citoyenne des jeunes dans la région;
6. Favoriser les actions qui mènent à une vie saine par la sensibilisation, la prévention et la promotion.

CONSIDÉRANT que la vision adoptée par les participants à ce rassemblement est de « Faire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine une « Région verte », soit de mettre de l'avant en région ce créneau d'excellence économique et social par l'innovation et la concertation »;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élu(e)s est à préparer son plan quinquennal de développement.

II EST PROPOSÉ par Délisca Roussy et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine prenne en compte dans l'élaboration de son plan d'action quinquennal, les six priorités d'intervention et la vision adoptées par les participants au rassemblement Vision jeunesse qui s'est tenu le 30 septembre 2006 à Saint-Octave-de-l'Avenir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-109

9. **DOSSIERS « ACCORD » :**

9.1 Créneau « Éolien »

Aucun sujet n'a été traité à ce point de l'ordre du jour.

10. **MISE EN PLACE D'UN PÔLE RÉGIONAL ET D'UN GROUPE DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE SOCIALE**

Le directeur général mentionne qu'une rencontre exploratoire en économie sociale s'est tenue le 11 septembre dernier à Gaspé. Près d'une quarantaine de personnes, représentant pour la plupart des entreprises d'économie sociale de la région et aussi des organismes de soutien (CLD, SADC, Cégep), avaient répondu à l'invitation de la CRÉ. Cette rencontre visait principalement à vérifier l'intérêt des intervenant(e)s de la région à se doter à la fois d'un pôle régional en économie sociale et d'un groupe de recherche partenariale en économie sociale. L'organisation d'un séminaire en économie sociale pour le printemps 2007, a également été abordée lors de cette rencontre.

Au terme de cette rencontre, à laquelle participaient également des représentant(e)s du Chantier de l'économie sociale, de l'UQAR et du Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale, il a été convenu de former un comité provisoire qui aura les trois mandats suivants :

- 1- Définir une proposition de mise en place d'un pôle en économie sociale pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (composition, rôle et fonctionnement);

- 2- Définir une proposition pour la constitution d'un groupe de recherche partenariale en économie sociale pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine;
- 3- Réfléchir aux éléments inhérents à l'organisation d'un séminaire en économie sociale (logistique, thèmes, ateliers, etc.) pour le printemps 2007.

Une première rencontre du comité provisoire est prévue le 11 octobre prochain.

Le comité est formé des personnes suivantes :

- André Richard, Multi-Services;
- Claude Côté, CLD Côte-de-Gaspé;
- Maryse Pigeon, Coopérative de développement régional;
- Gilles Poirier, Parc et mer Haute-Gaspésie;
- Jean-Marc Dionne, CPE de la Baie;
- Johanne Bécu, Centre Émilie-Gamelin;
- Roméo Deraspe, Corporation l'Essentiel (Îles-de-la-Madeleine);
- Gilles Côté, Village en chanson de Petite-Vallée;
- Stéphanie Élément, SADC de Gaspé;
- Ghislain Anglehart, CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Le comité pourrait, au besoin et de façon ad hoc, s'adjoindre d'autres personnes pour réaliser ses mandats.

Les propositions émanant des trois mandats confiés au comité, devraient faire l'objet d'une validation au cours de l'hiver auprès des participant(e)s à la rencontre du 11 septembre dernier et possiblement auprès d'autres personnes que le comité aura identifiées.

Micheline Pelletier souligne l'importance d'associer à cette démarche les représentants de l'éducation et du monde municipal.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

11. PARACHÈVEMENT DE LA ROUTE VERTE EN GASPÉSIE

L'agent responsable du dossier de la Route verte à la CRÉ, Ghislain Anglehart, précise qu'une rencontre de concertation dans le dossier du parachèvement de la Route verte en Gaspésie et aux Îles s'est tenue le 20 septembre dernier à Maria. Des représentant(e)s du Regroupement des directeurs de loisirs de la Gaspésie et des Îles, de l'URLS, du ministère des Transports, de Vélo-Québec et du Centre intégré de développement touristique de la Gaspésie étaient présent(e)s à cette réunion.

Cette rencontre de concertation a permis à la fois de faire le point sur l'état d'avancement des travaux de l'itinéraire cyclable en région, de réfléchir à une stratégie et un plan d'action régional pour la poursuite du dossier et de prévoir une activité régionale dans le cadre de l'inauguration officielle de la Route verte en août 2007.

Actuellement, 70 % de l'itinéraire régional, soit 360/520 km majoritairement sur de l'accotement pavé (Matapédia à Gaspé incluant les Îles) est complété. Le bilan officiel qui tiendra compte des travaux réalisés au cours de l'été 2006 sera déposé le 31 octobre prochain. On estime qu'au dépôt de ce bilan, le pourcentage des travaux complétés pourrait se situer entre 75 et 80 % (15 à 20 km de plus). Sur ces 350 km aménagés, 109 sont balisés Route verte. D'autres travaux routiers sont prévus l'an prochain, Vélo-Québec fait des démarches auprès du MTQ pour que l'an prochain, 90 % des voies aménagées soient balisées.

Il reste néanmoins des secteurs très problématiques en Gaspésie où la Route verte ne pourra passer qu'à la condition que des travaux importants d'aménagement et de contournement y soient réalisés. On en dénombre près d'une dizaine touchant principalement les traverses de rivières nécessitant la construction de passerelles très coûteuses.

Ces zones sont les suivantes :

1. Secteur Matapédia : Zone de la route 132 à 4 voies entre la rivière Restigouche au sud et le cap de roche au nord;
2. Pont de la Grande-Cascapédia : Détour d'une vingtaine de km vers St-Jules-Cascapédia et la portion de la route 299;
3. New Carlisle: Rue principale très achalandée nécessitant une voie de contournement d'environ 1 à 2 km;
4. Paspébiac : Rue principale très achalandée nécessitant une voie de contournement d'environ 1 à 2 km;
5. Port-Daniel : Voie de contournement à réaliser dans l'Anse McInnis pour atteindre la route 132;
6. Pabos Mills-Chandler : Traverse de la Rivière Grand Pabos pour accéder à la route du chenail;
7. Grande-Rivière : Traverse de la Rivière Grande-Rivière;
8. Gaspé : Traverse de la Rivière St-Jean-Secteur Douglastown;
9. Gaspé : Traverse de la Rivière York (Pont du centre-ville).

Pour assurer le parachèvement de la Route verte en Gaspésie au cours des prochaines années, il faut selon les intervenants réunis le 20 septembre dernier à Maria, avoir une approche régionale pour influencer le niveau politique, et ce, tant au niveau municipal (MRC, ville et municipalité) que gouvernemental.

Il est suggéré que la CRÉ soit l'organisme qui coordonne cette démarche de sensibilisation auprès de ces deux paliers de gouvernement.

Majella Emond souligne que la piste cyclable est complétée dans la partie nord de la Gaspésie. Il suggère de demander à Vélo-Québec de reconnaître et d'inclure dans son tracé, le secteur Matane/Madeleine en tant que Route verte.

Joël Arseneau demande à ce que le dossier de la Route verte soit regardé en région dans son ensemble et que l'on garde une attention pour les Îles-de-la-Madeleine qui ont également leurs problématiques dans le dossier de la Route verte notamment au niveau du pont de Havre-aux-Maisons.

La CRÉ accepte de coordonner avec le comité en place, la démarche de sensibilisation auprès des municipalités concernées et du gouvernement pour assurer le parachèvement de la Route verte en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Il faut regarder le dossier dans son ensemble incluant le secteur Matane/Madeleine. Tenir compte également des problématiques des Îles-de-la-Madeleine (Pont Havre-aux-Maisons). Majella Emond accepte de siéger au comité en tant qu'élue de la CRÉ.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que 70 % de l'itinéraire régional Route verte, soit 360/520 km majoritairement sur de l'accotement pavé (Matapédia à Gaspé incluant les Îles) est complété;

CONSIDÉRANT qu'il reste néanmoins des secteurs très problématiques en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine où la Route verte ne pourra passer qu'à la condition que des travaux importants d'aménagement et de contournement y soient réalisés;

CONSIDÉRANT qu'il faut avoir une approche régionale pour influencer le niveau politique municipal et gouvernemental.

II EST PROPOSÉ par Majella Emond et appuyé par Délisca Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine :

- Accepte de coordonner avec le comité en place, la démarche de sensibilisation auprès des municipalités concernées et du gouvernement pour assurer le parachèvement de la Route verte en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;
- Nomme Majella Emond pour siéger au nom de la CRÉ au comité de suivi pour le parachèvement de la Route verte en région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-110

12. MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES PAYSAGES DANS LE SECTEUR FORESTIER

Le directeur général rappelle qu'en octobre 2001 se tenait le colloque sur la gestion intégrée des ressources naturelles dans le secteur forestier. Le CRCO avait alors mentionné son intérêt à appuyer des initiatives de gestion intégrée et a interpellé la Commission sectorielle « Forêt » (CSF) à cet effet. Au printemps 2002, la CSF nommait les membres du comité GIRN qui devaient travailler à établir des modalités de gestion intégrée des ressources naturelles.

Luc Méthot, UTT	Coordonnateur du comité
Robert Belzile, GDS	Industriel
Rino Laplante, TEMREX	Industriel
Gilles Landry, MRNF	Faune
Paul Saint-Laurent, MRNF secteur forêt	Forêt publique
Berthold Gagné, SPBG	Propriétaires privés
Bruno Boucher, URLS	Récréation
Ronald Arsenault, CREGÎM	Environnement
Gilles Fortier, Cégep Gaspésie-Les Îles	Connaissances
Gaétan Bélaïr, MRC Bonaventure	MRC
Thomas Bernier, CRCO Gaspésie-Les Îles	Concertation

Chacun de ces membres était responsable de communiquer avec les autres intervenants de leur secteur respectif pour valider les décisions prises au sein du comité. Pour cette raison, il est possible de dire que le document sur le maintien de la qualité des paysages dont il sera question est le fruit d'une concertation complète et valable. De plus, le comité recherchait le consensus, ce qui se traduisait par un droit de veto pour chacun des membres. Les modalités qui sont proposées dans le document ont donc été acceptées à l'unanimité.

Un des enjeux qui a été traité au comité GIRN est celui du maintien de la qualité des paysages. Après presque deux ans de travail, le comité a produit un document exprimant les modalités opérationnelles pour assurer la préservation du paysage. Bien que ce document n'ait aucune valeur légale, le processus par lequel il a été élaboré lui confère une valeur morale certaine. D'ailleurs, la direction régionale du MRNF, avec l'accord des industriels forestiers, utilise les modalités du document comme intrants dans les calculs de possibilité de la région. En forêt privée, certaines MRC se sont inspirées du document pour introduire des notions paysagères à leur réglementation forestière.

Les modalités opérationnelles touchent cinq éléments de référence, soit les rivières, les routes, les lacs, les sentiers et les sites d'attrait. Elles ne s'appliquent qu'aux sections sensibles de ces éléments. Les modalités prennent en compte les différents plans du paysage (l'encadrement immédiat, l'avant-plan, le moyen plan et l'arrière-plan), la structure des peuplements, les types de coupes, les sentiers de débardages, le reboisement, etc. Elles distinguent aussi la forêt publique et la forêt privée pour considérer les spécificités propres à chacune des tenures. Les modalités se traduisent essentiellement par le pourcentage de coupe permis et la superficie maximale de coupe d'un seul tenant. Les modalités sont présentées de façon plus complète dans le document contenu dans le dossier de réunion des administrateurs.

Majella Emond demande à ce que soit rajoutée au document, la Route 2, reliant Mont-St-Pierre au Parc de la Gaspésie comme l'une des routes visées dans l'application des modalités particulières visant le maintien de la qualité des paysages en milieu forestier.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que ce document constitue un pas important en matière de gestion intégrée des ressources forestières;

CONSIDÉRANT qu'il a une valeur morale puisqu'il provient de la concertation des intervenants du secteur forestier.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Jean-Guy Poirier que le conseil d'administration de la CRÉ prenne acte du document « Maintien de la qualité des paysages en milieu forestier » et qu'une présentation plus complète du document sera faite pour adoption lors d'une prochaine rencontre du conseil d'administration. Ce document servira d'intrant lors de l'élaboration du plan régional de développement intégré.

Il est également résolu de reconnaître la Route 2, reliant Mont-St-Pierre au Parc de la Gaspésie comme l'une des routes visées dans l'application des modalités particulières visant le maintien de la qualité des paysages en milieu forestier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-111

13. **AUTRES SUJETS :**

13.1 **Émission de Télé-Québec : « Il va y avoir du sport : Faut-il fermer les régions ? »**

Jean-Guy Poirier mentionne que l'émission diffusée le 22 septembre dernier « Il va y avoir du sport – Faut-il fermer les régions? » sur les ondes de Télé-Québec a été faite de manière tendancieuse et penchait vers les partisans en faveur de la fermeture des régions. Selon lui, l'animatrice Marie-France Bazzo avait un parti pris et ne se gênait pas pour poser les questions en ce sens. Il souligne que la CRÉ doit réagir à la façon dont s'est déroulée l'émission.

Les administrateurs se disent ouverts à faire le débat, mais il doit être fait correctement et de façon objective et impartiale. Une invitation pourrait être faite aux représentants de Télé-Québec pour venir faire le débat en région avec les principaux acteurs du développement régional.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'émission « Il va y avoir du sport – Faut-il fermer les régions? » diffusée le 22 septembre dernier sur les ondes de la télévision publique « Télé-Québec »;

CONSIDÉRANT que le déroulement et l'animation de l'émission étaient orientés et avaient un parti pris;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Délisca Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine prenne position et dénonce par une lettre expédiée aux dirigeants de Télé-Québec, la manière dont s'est déroulée l'émission « Il va y avoir du sport – Faut-il fermer les régions? » diffusée le 22 septembre dernier sur les ondes de la télévision publique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-112

Puisqu'il n'a pas vu l'émission, Michel Lacroix déclare son abstention.

13.2 Annuaire téléphonique de Télus Québec

Bertrand Berger souligne que l'annuaire téléphonique de Télus Québec comporte de nombreuses erreurs notamment au niveau du nom des localités et du territoire de référence de plusieurs abonnés. Il dit avoir reçu beaucoup plaintes en ce sens de la part de citoyens. Les réponses de Télus sont également très insatisfaisantes pour les personnes qui demandent des explications.

Il mentionne également les caractères utilisés dans l'annuaire qui rendent difficile la recherche et créent des difficultés auprès des personnes âgées.

Il serait pertinent, selon lui, que la CRÉ entreprenne une démarche auprès de Télus Québec pour tenter de corriger la situation.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que l'annuaire téléphonique de Télus Québec comporte plusieurs erreurs notamment au niveau du nom des localités et du territoire de référence de plusieurs abonnés;

CONSIDÉRANT que l'annuaire, en raison du caractère utilisé, est difficile d'accès pour plusieurs personnes.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Majella Emond que la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine entreprenne une démarche auprès des autorités de Télus Québec afin que le prochain bottin téléphonique soit plus facile d'utilisation et évite toute ambiguïté quant au territoire d'appartenance des abonnés de la région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-06-113

13.3 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Alain Bernier mentionne que dans les différents plans de développement de la région, on fait beaucoup référence à l'importance de l'éducation, de la formation, du développement des compétences. Il constate malgré tout ça, la faible présence du ministère de l'Éducation comme accompagnateur dans les orientations de développement de la région.

Puisque la direction régionale actuelle couvre l'ensemble du territoire du Bas-St-Laurent et Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine et semble loin de nos préoccupations, il demande si la région doit revendiquer une direction régionale propre à la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine pour s'assurer que le Ministère soit davantage présent et accompagne réellement la région dans ses stratégies de développement.

Jean Couture signale que le Ministère est présent à la Table interordres et souligne les avancés du Ministère dans le rapprochement entre les niveaux secondaire et le collégial en matière de formation professionnelle.

Joël Arseneau souligne que le sujet est trop important pour en discuter de cette façon et en fin de réunion. Il faut, selon lui, débattre du sujet plus longuement et de manière plus articulée, avant de prendre une décision quitte à prendre une journée pour le faire. Il suggère de confier à la permanence de la CRÉ de bien argumenter le sujet et le soumettre aux discussions dans le cadre d'une journée de travail et peut-être prendre une décision sur le sujet à une prochaine réunion du conseil d'administration.

Micheline Pelletier souligne l'importance de créer des ponts entre le milieu scolaire et municipal. Il faut également, selon elle, élargir les secteurs de la Table interordres au secteur universitaire.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

14. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun sujet n'a été traité à ce point de l'ordre du jour.

15. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 26 octobre prochain sur le territoire de la MRC La Côte-de-Gaspé.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

16. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 11h10

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822